



16 OCTOBRE 2024  
**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

## **RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE REUNIE LE 16 OCTOBRE 2024**

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :

- Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.
- Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.
- Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.
- Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.
- Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix.

*Pour tout vote portant uniquement sur l'organisation interne du Championnat de France de seconde division, sur une compétition qui concerne exclusivement les clubs de seconde division ou sur l'élection des représentants de deuxième division au Comité Directeur, chaque club de première division dispose d'une voix, et chaque club de seconde division dispose de deux voix. Les autres membres disposent d'une seule voix à l'exception des quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB et du Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, qui disposent chacun de deux voix. »*

**Etaient convoqués :**

**MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;**

**Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;**

**MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;**

**MM. les Représentants de la FFBB ;**

**M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;**

**M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;**

**M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;**

**M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;**

▪ **Etaient présents :** Betclic  
ELITE

**Représentés par :**

**JL BOURG BASKET  
ELAN CHALON  
CHOLET BASKET  
BCM GRAVELINES-DUNKERQUE  
LE MANS SARTHE BASKET  
LIMOGES CSP  
LDLC ASVEL  
NANTERRE 92  
SLUC NANCY  
PARIS BASKETBALL  
SAINT-QUENTIN BASKETBALL  
STADE ROCHELAIS BASKET  
STRASBOURG IG**

**Didier LAMY (M)  
Vincent BERGERET  
Jérôme MERIGNAC  
Christian DEVOS  
Christophe LE BOUILLE  
Lionel PELUHET  
Gaetan MULLER  
Frédéric DONNADIEU  
Aurélien FORTIER  
Mathias PRIEZ (M)  
Olivier LECLAIRE (M)  
Charles KLOBOUKOFF  
Christophe LASVIGNE**

**3 clubs sont excusés : JDA DIJON BASKET, ESSM LE PORTEL, AS MONACO BASKETBALL,**

**13 clubs présents ou représentés, soit 26 voix pour les votes 1 et 3.**

**13 clubs présents ou représentés, soit 13 voix pour le vote 2.**

▪ **Etaient présents :**      **PRO B**

**Représentés par :**

**AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET  
ALLIANCE SPORT ALSACE  
ADA BLOIS BASKET 41  
CAEN BASKET CALVADOS  
CHAMPAGNE BASKET  
C'CHARTRES METROPOLE BASKET  
CHORALE DE ROANNE  
ALM EVREUX BASKET EURE  
HYERES-TOULON VAR BASKET  
ORLEANS LOIRET BASKET  
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ  
SAINT-CHAMOND ANDREZIEUX  
ROUEN METROPOLE BASKET  
JA VICHY**

**Jean-Paul GENON (M)  
Romuald ROECKEL  
Paul SEIGNOLLE  
Loïc ADRIAENSSENS  
Michel GOBILLOT (M)  
Anthony HERMELINE  
Nicolas REVERET (M)  
Patrick ROUSSEL  
Matthieu PERRYMOND  
Olivier ROUET  
Guillaume BERBINAU  
David DESPINASSE  
Yvan GUEUDER  
Guillaume SEREAUD**

**6 clubs sont excusés : ANTIBES SHARKS, BOULAZAC BASKET DORDOGNE, ASC DENAIN VOLTAIRE, FOS PROVENCE BASKET, HERMINE DE NANTES, POITIERS BASKET 86**

**14 clubs présents ou représentés, soit 28 voix pour le vote 2.**

**14 clubs présents ou représentés, soit 14 voix pour les votes 1 et 3.**

- **Les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels**  
:

Etaient présents :

**M. AUSSEUR  
M. LEMASSON  
M. RAIMBAULT  
M. ROSENSTIEHL  
Mme DOLT  
Mme GOMIS**

Etaient absents excusés :

**M. AMAGOU  
M. GADOU  
M. JUILLOT**

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient absents excusés : **M. BARBITCH**  
**M. BERGEAUD**  
**M. RIGAUDEAU**

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **6 soit 6 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaient présents : **M. KROEMER**  
**M. SALMON**  
**M. DIA**  
**M. MERLIOT**

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait présent : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait présent : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 5 voix pour les votes.**

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total des voix.

**Les 41 membres présents portaient 59 voix sur 77 pour les votes 1 et 3.**

**Les 41 membres présents portaient 60 voix sur 79 pour le vote 2.**

**L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

## **1. Présentation des candidatures**

### **Rappel statutaire en vue des élections partielles au Comité Directeur**

M. Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, rappelle aux membres de l'Assemblée Générale que les nouveaux statuts ont été publiés par le Ministère des Sports et que cela a une incidence sur la composition du Comité Directeur.

La LNB est administrée par un Comité Directeur de vingt membres contre dix-sept membres sous l'égide des anciens statuts.

Ont été rajoutés :

- Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des arbitres. A défaut d'existence d'une telle organisation, cette désignation est effectuée par la FFBB ;
- Une personnalité qualifiée féminine siégeant à l'Assemblée Générale de la LNB et étant désignée par les organisations les plus représentatives des joueurs professionnels, des clubs professionnels et des entraîneurs professionnels, élue par l'Assemblée Générale ;
- Un troisième représentant des clubs de seconde division professionnelle élu par l'Assemblée Générale.

M. AUSSEUR indique que trois élections sont proposées ce jour.

- un représentant des clubs de première division à la suite de la descente du club de Blois en seconde division. M. MONCLAR ne pouvant plus représenter les clubs de première division ;
- un représentant des clubs de deuxième division pour compléter le troisième siège dévolu à la PRO B ;

- une personnalité qualifiée féminine comme évoqué, ci-avant, en accord avec les nouveaux statuts de la LNB.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, les votes par procuration ne sont pas autorisés lors d'une Assemblée Générale Elective procédant à l'élection des membres du Comité Directeur. Toutefois, un Président peut donner mandat mais uniquement à un mandataire social figurant sur l'extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la société sportive dudit club ou à une personne appartenant au Bureau de l'association sportive en cas d'absence de société.

Par décision en date du 04 septembre 2024, le Comité Directeur de la LNB a désigné la Commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales. Celle-ci est présidée par M. BREILLAT (CDES), assisté de MM. MANEUF (Directeur de l'UCPB) et CONTRERAS (Vice-Président de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements).

- **Candidats à l'élection**

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE Betclic ÉLITE  
1 poste à pourvoir (1 candidat)**

NOM	QUALITE
Mathias PRIEZ	Directeur Général Délégué PARIS BASKETBALL (Betclic ELITE)

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO B  
1 poste à pouvoir pour 1 candidat**

NOM	QUALITE
Loïc ADRIAENSSENS	Président CAEN BASKET CALVADOS (PRO B)

**AU TITRE DE LA PERSONNALITE QUALIFIEE FEMININE  
1 poste à pourvoir (2 candidates)**

NOMS	QUALITE
Lauriane DOLT	Personnalité qualifiée désignée par l'organisation la plus représentative des entraîneurs professionnels
Johanne GOMIS	Personnalité qualifiée désignée par l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels

## 2. Elections des membres au Comité Directeur de la LNB

### - Modalités du vote :

Les modalités du vote sont rappelées aux membres de l'Assemblée Générale :

Conformément à l'article 10 des statuts, les votes par procuration ne sont pas autorisés lors d'une Assemblée Générale Elective procédant à l'élection des membres du Comité Directeur. Toutefois, un Président peut donner mandat mais uniquement à un mandataire social figurant sur l'extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la société sportive dudit club ou à une personne appartenant au Bureau de l'association sportive en cas d'absence de société.

Pour les votes 1 et 3, chaque représentant des clubs de Betclik ELITE, chaque représentant du Comité Directeur de la FFBB, et le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, membre de l'Assemblée Générale disposent de deux voix. Les autres membres de l'Assemblée Générale disposent d'une voix.

Pour le vote 2, concernant un sujet portant sur l'élection des représentants de deuxième division au Comité Directeur, chaque club de première division dispose d'une voix, et chaque club de seconde division dispose de deux voix. Tous les autres membres disposent d'une voix à l'exception des quatre représentants du Comité Directeur de la

FFBB et du Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, qui disposent chacun de deux voix.

#### 1<sup>er</sup> tour :

Chaque membre de l'Assemblée Générale vote selon un procédé électronique. Chaque membre de l'Assemblée Générale a reçu, avant l'élection, par courriel et par téléphone, un lien de connexion au logiciel de vote ainsi qu'un mot de passe individuel pour prendre part aux votes.

Un QR code est également affiché dans la salle avec le code de session à rentrer avant de taper son code individuel reçu par courriel ou par message.

Les membres de l'Assemblée Générale ont un temps déterminé pour prendre part aux votes. Une fois le vote clos, les résultats sont affichés instantanément et validés par la Commission électorale.

L'élection du premier tour est acquise à la majorité des suffrages exprimés.

#### - **Validité du vote** :

Vote 1 et 2 – Au 1<sup>er</sup> tour, le nom du candidat déclaré est affiché à l'écran. Les votants ont le choix de voter pour ce nom ou de s'abstenir de voter.

Vote 3 – Au 1<sup>er</sup> tour, la liste nominative des candidates figure à l'écran. Les votants effectuent leur choix en cochant le nom de la candidate retenue dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Chaque candidat a eu un temps de parole de trois minutes pour présenter ses motivations aux membres de l'Assemblée Générale.

#### **Il est ensuite procédé au vote électronique à bulletins secrets :**

#### - **Résultat de la Betclik ELITE** :

M. BREILLAT donne le résultat du vote.

Mathias PRIEZ obtient 53 voix et est élu au Comité Directeur en tant que représentant des clubs de Betclik ELITE.

Votants : 41 membres

Voix totales : 59

Voix exprimées : 53

Pour : 53 voix

Non votés : 6 voix

**Mathias PRIEZ est élu à l'unanimité des votants.**

- **Résultat de la PRO B :**

M. BREILLAT donne le résultat du vote.

Loïc ADRIAENSSENS obtient 58 voix et est élu au Comité Directeur en tant que représentant des clubs de PRO B.

Votants : 41 membres

Voix totales : 60

Voix exprimées : 58

Pour : 58 voix

Non votés : 2 voix

**Loïc ADRIAENSSENS est élu à l'unanimité des votants.**

- **Résultat de la personnalité qualifiée féminine :**

<b>Mme DOLT</b>	<b>35 voix</b>	<b>Élue</b>
<b>M. GOMIS</b>	<b>24 voix</b>	<b>Non élue</b>

Votants : 41 membres

Voix totales : 59

Voix exprimées : 59

Non votés : 0 voix

Majorité simple : 30 voix

**Lauriane DOLT est élue à la majorité des votants.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. AUSSEUR remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.

\*\*\*\*\*



**Le Président**  
**M. Philippe AUSSEUR**



**Le Secrétaire de séance**  
**M. Christian LEMASSON**